

Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur

Rapport annuel Sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

**Annexe à la délibération n° DE-32-2025
du 22 juillet 2025**

Vu pour être annexé à la délibération n° DE-32-2025 du 22 juillet 2025

Le Maire
Gilles CORMIGNON

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de réception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT PUBLIC

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur assure la gestion du service public d'assainissement collectif pour le territoire de la Commune.

Le service de l'assainissement non collectif relève de la compétence de la Communauté de Communes Tarn Agout.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

- 682 habitants environ.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

La commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur met à disposition du service assainissement :

- * son personnel technique pour assurer les travaux d'entretien du réseau et quelques branchements. Il est, ponctuellement, fait appel à des entreprises pour des travaux de nettoyage et débouchage de réseaux et siphons ainsi que pour des raccordements aux réseaux existants.
- * son personnel administratif pour la facturation et les opérations comptables.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Nombre d'abonnements ayant fait l'objet d'une facturation en 2024

Abonnements domestiques	Année N-1	Année N	Variation
Nombre de factures	239	273	+ 14 %

VOLUMES FACTURÉS

Volumes facturés (m ³)	Année N-1	Année N	Variation
Abonnés domestiques	22 883	23 977	+ 0.48 %
TOTAL	22 883	23 977	

CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

Le réseau de collecte a été réalisé en deux phases. Un réseau réalisé avec la création de deux postes de relevage et de la station de lagunage en 2016 et une extension de réseau avec deux postes de relevage supplémentaires qui est opérationnelle depuis le 21 avril 2023.

Les caractéristiques du réseau de collecte et de traitement des eaux usées de la Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur sont les suivantes :

- La collecte est de type séparatif
- Le linéaire de collecte est de 5120 mètres
- la collecte compte 69 regards et 328 branchements

OUVRAGE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Étang de lagunage situé au Nord-Ouest de la Commune en bordure de la rivière « Agout » qui présente une capacité nominale de 1200 EQH.

Cet ouvrage a été mis en service en mars 2016. Seule la moitié du lagunage est en activité, la population raccordée étant estimée à 682 habitants

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs en vigueur.

Date de la Délibération	Objet
23/11/2015	Instauration de la participation financière à l'assainissement collectif - Tarifs au 14/12/2015 <i>Tarification modifiée par délibération du 12/04/2023</i>
23/11/2015	Institution de la participation aux frais de branchement - Tarifs au 14/12/2015
09/04/2019	Foyer desservis non raccordés somme équivalente à la redevance d'assainissement
26/05/2021	Tarif redevance d'assainissement collectif
12/04/2023	Tarification des participations à l'assainissement collectif

Le service est assujetti à la T.V.A.

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

a) Redevance d'assainissement

Le prix du service comprend :

- Une prime fixe annuelle,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les volumes d'eau consommés sont relevés et transmis annuellement à la Commune par le Syndicat intercommunal des eaux de la Montagne noire (81).

Deux factures « Redevance Assainissement – part fixe » et « Redevance assainissement – consommation » sont établies annuellement.

b) Participation pour le raccordement à l'égout

- Raccordement des immeubles existants à la création du réseau.
- Raccordement des immeubles édifiés après la création du réseau.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Son montant en 2023 de 0.25 par m³, est calculé et transmis chaque année à la collectivité par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour facturation. La redevance de modernisation des réseaux de collecte a été mise en place à compter de l'année 2019.

Cf en annexe la note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne intitulée « L'agence de l'eau vous informe »

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

● **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
(hors redevance de modernisation des réseaux de collecte)

Evolution du Tarif de l'assainissement collectif

a) Redevance d'assainissement

	01/01/2023	01/01/2024	Variation 2024 à 2023
Prime Fixe	40.00 €	40.00 €	+ 0 %
Le m³	0.93 €	0.93 €	+ 0 %

b) Participations pour raccordement à l'égout

	2024	2023	Variation 2024/2023
Immeubles existants			
– maison individuelle	Maison existante		
	ANC conforme 0 €	0 €	0 %
– ERP géré par une association	ANC non conforme. 2 500 €	2 500 €	0 %
Immeubles à créer – logement	5 500 €	5 500 €	0 %
Immeubles ou établissements « assimilés domestiques »	6 000 €	6 000 €	0 %
Branchement *	500 €	500 €	0 %

*tarif pour tampons de branchement prévus lors de la création du réseau d'assainissement

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

Hors redevance pour modernisation réseaux de collecte

	01/01/2024	
Collectivité	HT	TTC
Prime Fixe	40.00 €	44.00 €
Part Variable (m3)	111.60 €	122.76 €
Total Facture	151.60 €	162.76 €
Prix moyen du m3	1.26 €	1.36 €

● **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
(y compris redevance de modernisation)

Composante de la facture d'un usager de 120 m³ avec la redevance de modernisation pour réseaux de collecte

	01/01/2024	
Collectivité	HT	TTC
Prime Fixe	40.00 €	44.00 €
Part Variable (m³)	111.60 €	122.76 €
Tiers : Agence de l'Eau Adour Garonne		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (m³)	30.00 €	30.00 €
Total Facture	141.60 €	152.76 €
Prix moyen du m³	1.19 €	1.29 €

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE

A G E D I

● **RECETTES D'EXPLOITATION**

Recettes liées à la facturation des abonnés	Année 2024
Redevances eaux usées domestiques dont abonnement 10 619.89 € HT	34 634.33 € HT
Raccordements	63 500.00 € HT

**INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE
DE L'ASSAINISSEMENT PUBLIC**

● **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le service du SATESE du Conseil départemental du Tarn procède à des analyses des indicateurs de performance du service de l'assainissement. Les résultats

Voir en annexe :

- la photocopie du rapport d'auto surveillance du 3 au 4 décembre 2024 (SATESE du Conseil départemental du Tarn)
- la conformité délivrée par le Bureau de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (Direction départementale des territoires du Tarn)

POMPAGES	Année 2024			
Nombre	Poste de relevage			
	Bourg	Jacquolettes	Route St Jean	Le Port
Volume (m ³)	12 964	23 736	8 989	1 541
Réservoir de chasse Compteur de bâchées*	5 052			

* une bâchée est le nom donné au bac rempli d'eaux usées. Le système de bâchées permet de transformer un flux continu en flux par intermittences.

● **FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVAGE**

La Commune a fait appel à des intervenants externes pour des problèmes de dysfonctionnement sur les postes de relevage au cours de l'année 2024.

Il existe un rejet en milieu naturel, le rejet des eaux traitées de la station d'épuration est envoyé dans l'Agout (le rapport d'auto surveillance du SATESE détaille l'analyse des prélèvements du 3 au 4 décembre 2024).

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT PUBLIC

- Travaux engagés au cours de l'exercice :

Extension du réseau d'assainissement et création de deux postes de relevage

- Poste de relevage du port d'une capacité de 160 EH,
- Poste de relevage de Saint-Jean d'une capacité de 350 EH.

Le nouveau réseau comprendra environ une centaine de tabourets de raccordement pour des logements existants ou à construire.

Ces travaux ont été réceptionnés au 21 avril 2023.

- État de la dette :

L'état de la dette au 31/12/2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2024
En cours de la dette au 31 décembre 2023	1 098 480.69 €
Remboursement au cours de l'exercice	68 434.91 €
Dont en intérêts	15 993.46 €
Dont en capital	52 541.45 €
En cours de la dette au 31 décembre 2024	1 049 245.55 €

- Amortissements réalisés :

	Année 2024
Montant de la dotation aux amortissements	60 987.53 €
Montant de la dotation des subventions perçues	45 055.90 €

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITE

	Année 2023	Année 2024
Montant des sommes irrecouvrables	/	/
Montant des versements à un fonds de solidarité	/	/

Saint-Lieux-lès-Lavaur, le 22 juillet 2025

Le Maire,
Gilles CORMIGNON

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

ANNEXES

1. *Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne intitulée « L'agence de l'eau vous informe »*
2. *Rapport d'auto surveillance du 3 au 4 décembre 2024 (SATESE du Conseil départemental du Tarn)*
3. *Conformité délivrée par le Bureau de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (Direction départementale des territoires du Tarn)*

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Vu pour être annexé à la délibération
du 22/07/2025 N° DE-32-2025
Le Maire Gilles CORMIGNON



Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

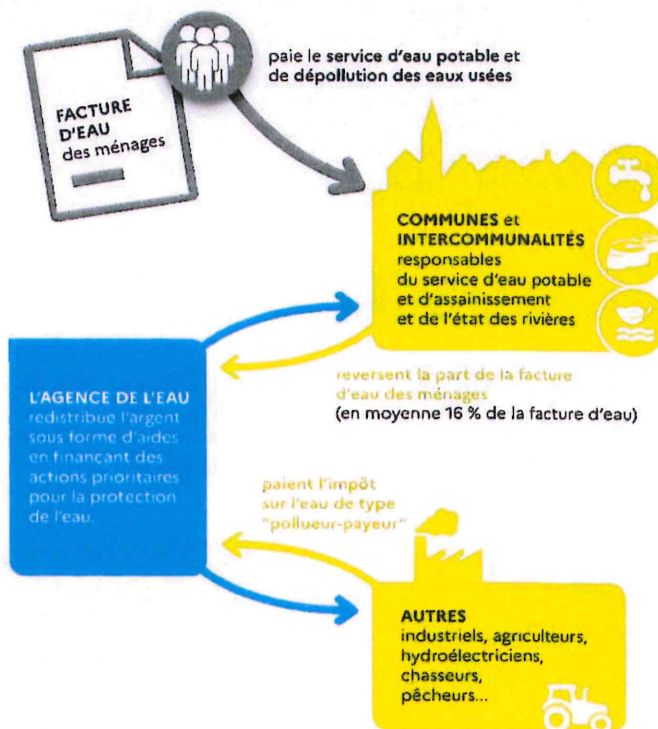
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,23 euros TTC/m³ dont 2,12€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2024

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



68,5 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



8,90 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2023



1,80 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



2,70 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,45 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



12,50 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



7,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



14,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



22,15 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



15 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023



5 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



13,50 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)



22,85 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives>

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/tempo>



Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

081-218102614-DE_32_2025-DE

AGEDI

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 + 30 + 46 + 48)

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

1964

Première loi
sur l'eau

1 MISSION
COMMUNE

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

4 GRANDES
PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS
ENGAGÉS

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales.

Albi, le

09 JUIL. 2025

Service eau, risques, environnement et sécurité
Bureau Qualité Eau et Milieux Aquatiques
Affaire suivie par : Pascal BUCHHEIT
Tél : 05 63 71 53 34
Mél : pascal.buchheit@tarn.gouv.fr

L'adjoint à la cheffe du service eau risques
environnement sécurité

à

Monsieur le maire
Commune de Saint-Lieux-les-Lavaur
Le Bourg
81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVAU

Objet : conformité des performances du système de traitement des eaux usées « SAINT LIEUX LES LAVAUR » pour l'année 2024

Monsieur le maire,

Conformément à l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées domestiques des agglomérations d'assainissement, je vous informe qu'en fonction des éléments en ma possession et en particulier des résultats des bilans d'autosurveillance réglementaire du 12 mars et 03 décembre 2024, le système de traitement des eaux usées de l'agglomération d'assainissement « SAINT LIEUX LES LAVAUR » répond aux exigences de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2018 en matière de performances épuratoires.

Il est déclaré **conforme en performance** pour l'année 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint à la cheffe du service eau
risques environnement sécurité


Sébastien CEREZO

Copie :

- Agence de l'eau (siège + délégation)
- Conseil départemental - Direction de l'eau
- DDT (SCHAT/Pôle d'appui territorial)

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE

A G E D I

Secteur: HYDROLOGIE
courriel : hydrologie81@public-labos.fr

MAIRIE SAINT LIEUX LES LAVAUR
LE BOURG

81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR

Client : 17 863
Nom : MAIRIE SAINT LIEUX LES LAVAUR
Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR

ANALYSES EAUX RESIDUAIRES ENTREE STEP

DOSSIER : 241204 010607 01 N° Travail : 412355
Réceptionné le : 04/12/2024 à 11:28 validé le : 17/12/24 par : MOUNA NEBEL
Site : STEP ST LIEUX LES LAVAURS Bourg - 0581261V001 Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR
Point de prélèvement : ENTREE

REÇU LE
20 DEC. 2024
Mairie de St Lieux

Préleveur : ROLETTO TEDDY	Prélèvement du: 04/12/2024 Heure de Prélèvement : 11:00 1
---------------------------	---

Remarques : Néant

L'échantillon a été broyé pour doser : DBO - DCO - Phosphore - Azote Kjeldahl

RAPPORT D'ESSAI DU 17/12/2024 09:51:38

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
Traitement de l'échantillon					
☑ Minéralisation acide HNO3 (METAUX sauf Argent et Silice)				Méthode interne PT-CHH-000-MINE	05/12/24
Analyse physico-chimique					
EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE					
☑ pH	7.6	UI		NF EN ISO 10523	04/12/24
☑ Température de mesure du pH	18.0	°C		Méthode interne PT-CHB-000-TEMP	04/12/24
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
☑ Azote Kjeldahl	97.2	mg(N)/L		NF EN 25663	10/12/24
☑ Ammonium	87.1	mg(NH4)/L		NF T90-015:1	09/12/24
Ammonium exprimé en N	67.6	mg(N)/L		calculé	09/12/24
Rapport NNH4/NNTK	0.7		<=1	calculé	09/12/24
☑ Phosphore	9.26	mg(P)/L		NF EN ISO 11885	09/12/24
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
☑ Demande biochimique en oxygène en 5 jours	200	mg(O2)/L		NF EN ISO 5815-1	06/12/24
☑ Demande chimique en oxygène	603	mg(O2)/L		NF T90-101	04/12/24
☑ Matières en suspension	190	mg/L		NF EN 872	04/12/24

☑ = paramètre accrédité (cc) = en cours d'analyse NM = non mesuré

Commentaires :

La filtration des MES a été réalisée sur filtre en fibre de verre de marque Whatman dans les 4 heures.
Dosage en ICP (NF EN ISO 11885) : filtration après minéralisation.
La DBO a été réalisée après congélation après 5 jours d'incubation avec suppression de la nitrification. L'analyse a été réalisé sur 1 réplicat et 3 dilutions.

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

DOSSIER : 241204 010607 01
Réceptionné le : 04/12/2024 à 11:28

N° Travail : 412355

RAPPORT D'ESSAI DU 17/12/2024 09:51:38

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
------------	-----------	--------	----------	----------	--------------

en Italique : Informations fournies par le client. Le Laboratoire s'exonère de la responsabilité concernant ces informations.

L'accréditation par le Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation, repérés par la marque

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse, tels qu'ils ont été reçus. Les incertitudes de mesures sont disponibles au laboratoire pour les paramètres accrédités. Les décisions de conformité des analyses ne prennent pas en compte les incertitudes de mesure.

Mouna NEBEL	
Technicienne chimie	
Nicolas BOISSIERE	
Technicien chimie	

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Il comporte 2 pages et 2 annexes(s).

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

Secteur: HYDROLOGIE
courriel : hydrologie81@public-labos.fr

MAIRIE SAINT LIEUX LES LAVAUR
LE BOURG

81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR

Client : 17 863
Nom : MAIRIE SAINT LIEUX LES LAVAUR
Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR

ANALYSES EAUX RESIDUAIRES SORTIE STEP

DOSSIER : 241204 010607 02

N° Travail : 412356

Réceptionné le : 04/12/2024 à 11:28

validé le : 17/12/24

par : NICOLAS BOISSIERE

Site : STEP ST LIEUX LES LAVAURS Bourg - 0581261V001 Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR

Point de prélèvement : SORTIE

REÇU LE
20 DEC. 2024
Mairie de St Lieux

Préleveur : ROLETTA TEDDY	Prélèvement du: 04/12/2024
	Heure de Prélèvement : 11:00
	1

Remarques : Néant

RAPPORT D'ESSAI DU 17/12/2024 11:58:15

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
Traitement de l'échantillon					
☑ Minéralisation acide HNO3 (METAUX sauf Argent et Silice)				Méthode interne PT-CHH-000-MINE	05/12/24
Analyse physico-chimique					
EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE					
☑ pH	6.7	UI		NF EN ISO 10523	04/12/24
☑ Température de mesure du pH	18.3	°C		Méthode interne PT-CHB-000-TEMP	04/12/24
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
☑ Azote Kjeldahl	28.9	mg(N)/L		NF EN 25663	10/12/24
☑ Ammonium	33.9	mg(NH4)/L		NF T90-015:1	09/12/24
Ammonium exprimé en N	26.3	mg(N)/L		calculé	09/12/24
Rapport NNH4/NNTK	0.91		<=1	calculé	17/12/24
☑ Nitrites	2.11	mg(NO2)/L		NF EN ISO 10304:1	04/12/24
Nitrites exprimés en N	0.64	mg(N)/L		calculé	04/12/24
☑ Nitrates	132	mg(NO3)/L		NF EN ISO 10304:1	04/12/24
Nitrates exprimés en N	30	mg(N)/L		calculé	04/12/24
☑ Phosphore	10.7	mg(P)/L		NF EN ISO 11885	09/12/24
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
☑ Demande biochimique en oxygène en 5 jours	11	mg(O2)/L		NF EN ISO 5815-1	06/12/24
☑ Demande chimique en oxygène	88	mg(O2)/L		ISO 15705	05/12/24
☑ Matières en suspension	25	mg/L		NF EN 872	04/12/24

☑ = paramètre accrédité (ec) = en cours d'analyse NM = non mesuré

Commentaires :

La filtration des MES a été réalisée sur filtre en fibre de verre de marque Whatman dans les 4 heures.

Dosage en ICP (NF EN ISO 11885) : filtration après minéralisation.

La DBO a été réalisée après congélation après 5 jours d'incubation avec suppression de la nitrification. L'analyse a été réalisé sur 1 réplicat et 3 dilutions.

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE

AGEDI

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

DOSSIER : 241204 010607 02

N° Travail : 412356

Réceptionné le : 04/12/2024 à 11:28

RAPPORT D'ESSAI DU 17/12/2024 11:58:15

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
------------	-----------	--------	----------	----------	--------------

en Italique : Informations fournies par le client. Le Laboratoire s'exonère de la responsabilité concernant ces informations.

L'accréditation par le Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation, repérés par la marque

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse, tels qu'ils ont été reçus. Les incertitudes de mesures sont disponibles au laboratoire pour les paramètres accrédités. Les décisions de conformité des analyses ne prennent pas en compte les incertitudes de mesure.

Nicolas BOISSIERE
Technicien chimie

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE

AGEDI

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE

A G E D I



S.A.T.E.S.E.

**Service d'Assistance Technique
aux Exploitants de Stations d'Épuration**

AUTOSURVEILLANCE REGLEMENTAIRE
DE LA STATION D'ÉPURATION DE
ST LIEUX LES LAVAU/Bourg
du 03 au 04 décembre 2024



WWW.TARN.FR

DEPARTEMENT DU TARN – 81013 ALBI CEDEX
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à M

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I



Direction Générale des Services
Direction Générale Adjointe des Mobilités,
de l'Aménagement du Territoire et de la
Citoyenneté
Direction de l'Eau et de l'Environnement
Service S.A.T.E.S.E.

AUTOSURVEILLANCE REGLEMENTAIRE
03/12/2024

COMPTE RENDU D'INTERVENTION

Station d'épuration de :
ST LIEUX LES LAVAUR/Bourg

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Maître d'ouvrage	: SAINT-LIEUX-LES-LAVAU	
Adresse	: MAIRIE LE BOURG 81500 ST LIEUX LES LAVAUR	
Type épuration	: FILTRES PLANTES DE ROSEAUX (1 ETAGE)	
Exploitant	: SAINT-LIEUX-LES-LAVAU	
Date de mise en service	: 08/06/2017	Capacité : 1200 EQH
Constructeur	: EPUR NATURE	72 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE	180 m³ / j
Nom du milieu récepteur	: L'Agout	
Agence de l'Eau	: ADOUR-GARONNE	Code station : 0581261V001
Adresse	: 90 rue de Férétra 31078 TOULOUSE	
Personnes présentes	: /	
Technicien visite	: Teddy ROLETT	

Météo jour visite : Beau (0 mm) - Température : 5°C
Météo jour précédent : Beau (0 mm) - Température : 9°C

I - INTERPRETATION DES RESULTATS ET OBSERVATIONS

CONTEXTE

Cette visite s'est déroulée dans le cadre de la réalisation de la seconde autosurveillance réglementaire annuelle fixée par l'arrêté du 21 juillet 2015.
Elle a lieu du 03 au 04 décembre 2024 par beau temps.

CHARGES

Hydraulique

La charge hydraulique reçue (66 m³) correspond à 37% de la capacité de la station soit 440 EH.

Concernant le rejet d'eau traitée on comptabilise un volume de 61 m³.

WWW.TARN.FR

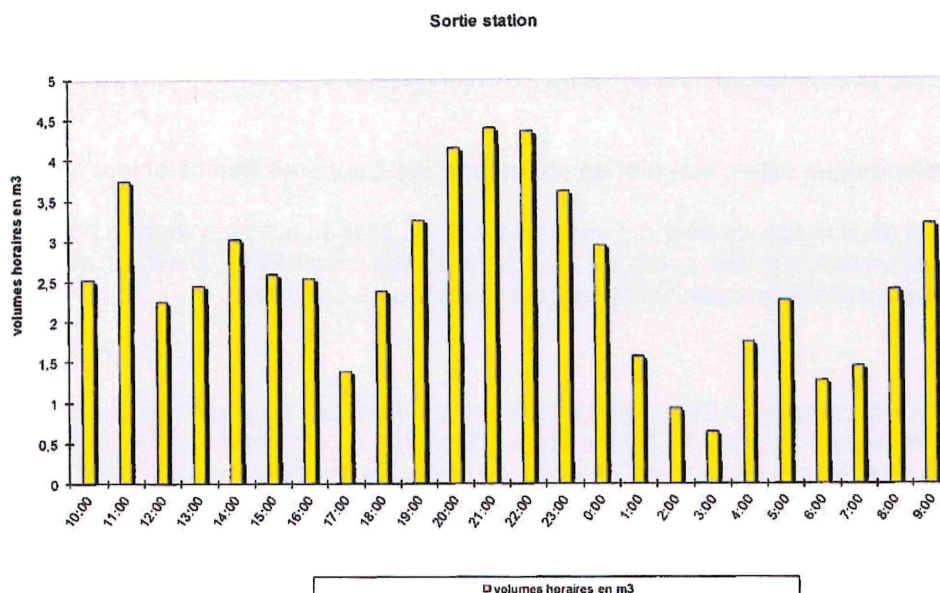
1 / 7

DEPARTEMENT DU TARN – 81013 ALBI CEDEX 9 - TEL : 05 63 38 38 38
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil d'Administration

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I



Histogramme des volumes horaires mesurés en sortie de station au cours de l'autosurveillance

Organique

La charge organique reçue correspond à **23%** de la capacité de la station soit **276 EH**.

Le rapport DCO/DBO5 de **3,02** caractérise un effluent peu biodégradable.

EFFICACITE EPURATOIRE

Les rendements épuratoires obtenus ont été excellents tant en flux qu'en concentrations. Les résultats d'analyses mettent en évidence une très bonne qualité de rejet.

OBSERVATIONS

Réseau

Le réseau de collecte est relativement récent et en grande partie séparatif. Il collecte une quantité modérée d'eaux claires parasites essentiellement d'origine météoriques.

L'entretien des postes est assuré par l'équipe communale à travers des visites hebdomadaires permettant la vérification du bon fonctionnement des ouvrages, le nettoyage des équipements et les relevés des index de temps de fonctionnement des pompes.

La collectivité détient également un contrat d'entretien avec la société SEIHE afin de réaliser un hydrocurage annuel sur les postes ainsi que le réservoir de chasse en entrée de station.

Station

La station d'épuration fait l'objet d'un entretien régulier, l'ensemble des actions de suivi est renseigné dans un fichier Excel prévu à cet effet.

Le réservoir de chasse et le siphon auto-amorçant sont propres et fonctionnels, ils font l'objet d'un hydrocurage par le prestataire SEIHE.

La densité de roseaux est importante, ces derniers commencent progressivement à sécher et à se coucher sur le massif. On remarque également la prolifération de pieds de tomates, essentiellement aux extrémités des différents casiers. Ce développement est désormais récurrent et reste contrôlé par l'exploitant avec notamment la mise en œuvre d'un ennoyage du massif au printemps comme moyen de lutte.

Le canal débitmétrique est en bon état de propreté, le rejet apparaît limpide et inodore.

Une opération de broyage de déchets verts destinée au grand public est menée par la collectivité et le SMICTOM de Lavar sur une partie du site de la station d'épuration. Dans ce contexte, une clôture temporaire a été installée et restreint l'accès aux ouvrages de traitement.

Boues

Depuis sa mise en service en 2016, les boues s'accumulent sur la surface des casiers. Un sondage réalisé en fin d'année 2019 a permis de mettre en évidence une hauteur de boue de 1.6 cm. Le premier curage sera à réaliser dès lors que la couche de boues aura atteint 15 à 20 cm d'épaisseur. Ainsi la capacité de stockage résiduelle est suffisante pour ne pas envisager de curage à court terme et moyen terme.

PRECONISATIONS TECHNIQUES

Maintenir le niveau d'implication de la collectivité dans le suivi du système d'assainissement (réseaux, postes de relevage, station d'épuration).

Veillez à limiter la prolifération des plantes parasites au sein des casiers de traitement, et notamment au printemps au cours du début de la phase végétative.

La procédure de noyage des casiers pourra notamment être réitérée pour une durée maximale de 2 semaines.

Lors du faucardage annuel, il est préconisé de laisser les roseaux broyés à la surface des casiers en guise de paillage, ceci afin de limiter la repousse des plantes parasites. Procéder à l'arrachage manuel des adventices persistantes si nécessaire.

HYGIENE ET SECURITE

Le port des E.P.I (Equipement de Protection Individuelle) est obligatoire pour les agents intervenants sur les systèmes d'assainissements de la commune (réseaux, stations d'épuration).

Pour les interventions courantes, à minima :

- Casque ou casquette anti-heurt
- Gants spécifiques selon l'usage
- Chaussures ou bottes de sécurité (coquées)
- Vêtements professionnels dédiés exclusivement à l'assainissement
- Lunettes de protection au besoin (projections)

La mise à disposition de savon antibactérien et de gel hydroalcoolique pour le lavage et la désinfection des mains après chaque intervention est indispensable.

Chaque intervention à proximité de/ou sur un équipement électrique et selon l'objectif déterminé, est soumise à la détention, par les agents concernés, d'une habilitation électrique (B1, B1V, B2, B2V, BR, BE Essais, BC, H0...).



II - ASPECTS REGLEMENTAIRES

La collectivité a été destinataire d'un courrier de la DDT, en date du 30 avril 2024, notifiant que le système de traitement de l'agglomération d'assainissement de "Saint-Lieux-lès-Lavaur" est conforme pour l'année 2023 aux exigences de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2018 en matière de performances épuratoires.

III - ASSISTANCE ET CONSEILS

Le service se tient à disposition de la collectivité en vue de l'assister dans la mise en œuvre des prescriptions mentionnées dans ce compte-rendu d'intervention mais également dans l'ensemble des opérations relative à l'assainissement collectif.

Au titre de l'ingénierie départementale un accompagnement technique et financier est possible pour les projets en lien avec l'assainissement collectif notamment.

IV - DONNEES BILAN - HISTORIQUE

CONDITION DE LA MESURE

Afin de vérifier l'efficacité du traitement épuratoire, du matériel mobile de prélèvements et de mesures de débits a été mis en place avec :

- En entrée de station : un préleveur automatique réfrigéré (sigma) asservi au temps à raison d'un prélèvement de 70 ml toutes les 10 minutes
- En sortie de station : un débitmètre bulle à bulle (debulle) associé au dispositif de mesures en place sur site (canal débitmétrique venturi ISMA 3) a permis l'asservissement d'un préleveur automatique réfrigéré (sigma) afin de collecter des échantillons de 70 ml tous les 700 litres

ANALYSES, CHARGES ET RENDEMENTS

	Entrée	Sortie
Volumes validés (en m3/j)	66	61

	Entrée	Sortie
pH	7,6	6,7
Température (°C)	12,4	12,5

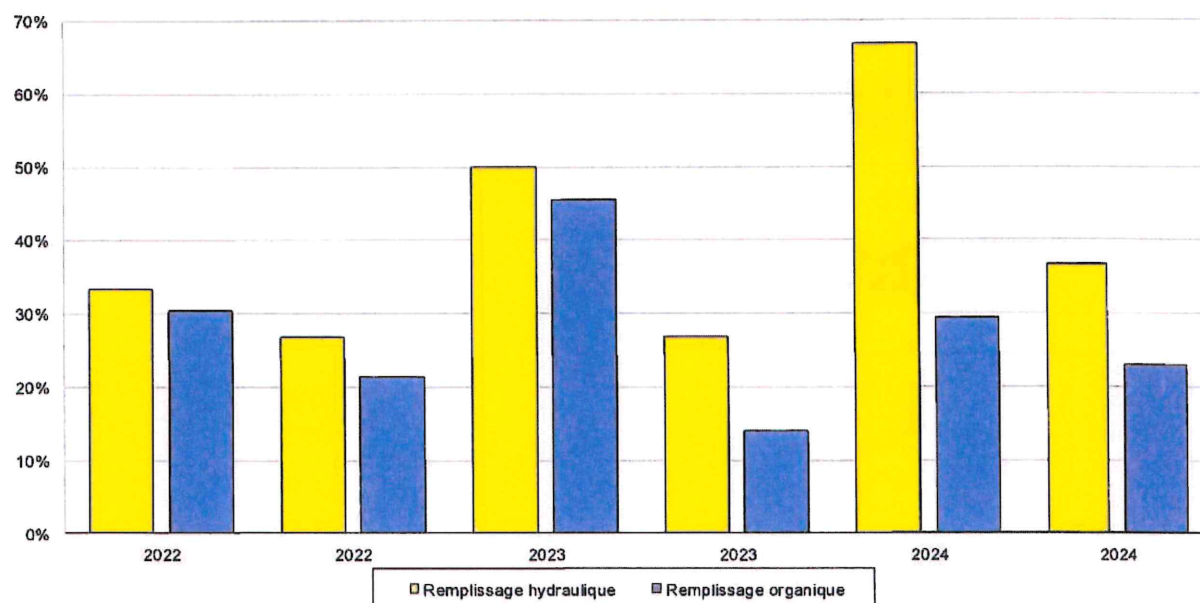
ANALYSES	Concentrations sur échantillons 24 h			Charges		Rendements	
	entrée en mg/l	sortie en mg/l	Norme en mg/l	entrée en kg/j	sortie en kg/j	Station	Mini
DBO ₅	200	11	35	13,2	0,7	94,9%	60%
DCO	603	88	200	39,8	5,4	86,5%	60%
MES	190	25		12,5	1,5	87,8%	50%
NTK	97,2	28,9		6,4	1,8	72,5%	
N-NH ₄	67,6	26,3		4,5	1,6	64%	
N-NO ₂		0,6			0		
N-NO ₃		30			1,8		
NGL		59,5		6,4	3,6	72,5%	
Pt	9,3	10,7		0,6	0,7	0%	

Echantillons d'eaux usées analysés par le Laboratoire d'Analyses Public Labos Site du Tarn
32, rue Gustave Eiffel – 81 011 ALBI cedex 9 – 05 63 47 57 75

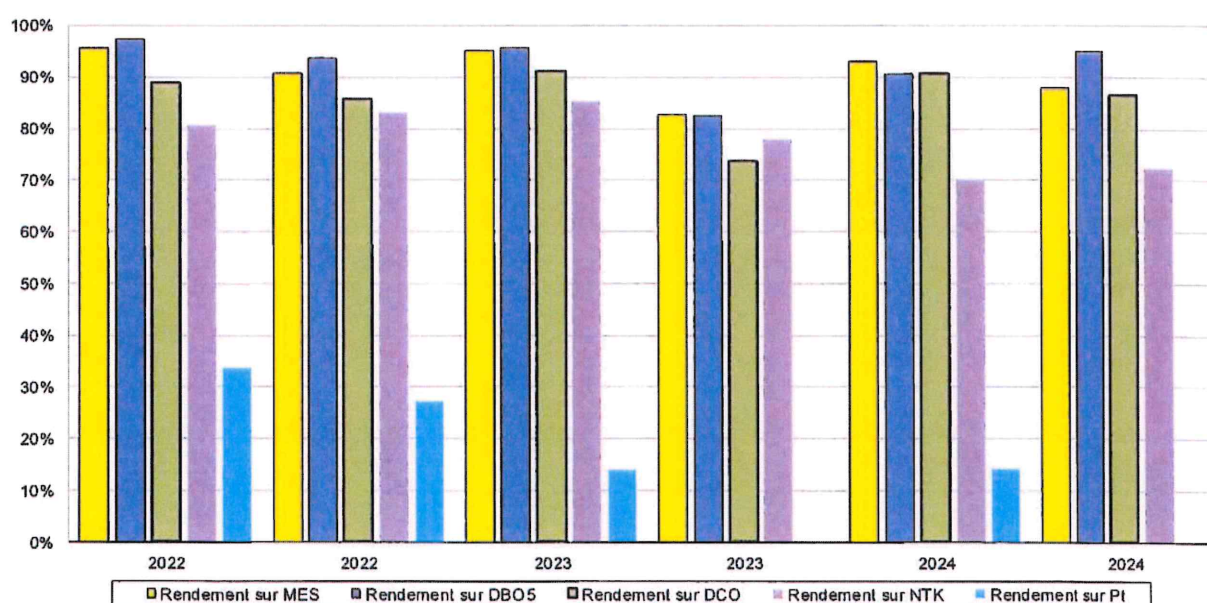
HISTORIQUE MESURES

	mai 2022	oct. 2022	mars. 2023	oct. 2023	mars. 2024	déc. 2024
Volumes (en m3/j)	60	48	90	48	120	66
Charge entrante (en kg DBO ₅ /j)	21	13	27	6,24	13,2	13,2
Charge entrante (en kg DCO/j)	45,6	35,8	76,8	27,8	58,3	39,8
Charge entrante (en kg MES/j)	33	14,4	38,7	9,6	32,4	12,5
Charge entrante (en kg NTK/j)	4,96	5,38	7,39	5,04	6,31	6,42
Charge entrante (en kg PT/j)	0,636	0,557	0,724	0,49	0,696	0,611
Remplissage hydraulique	33,3%	26,7%	50%	26,7%	66,7%	36,7%
Remplissage organique	30,4%	21,4%	45,4%	14%	29,4%	23%
Rendement sur DBO ₅	97,2%	93,6%	95,5%	82,3%	90,4%	94,9%
Rendement sur DCO	88,9%	85,6%	91,1%	73,7%	90,5%	86,5%
Rendement sur MES	95,7%	90,7%	95,2%	82,7%	92,9%	87,8%
Rendement sur NTK	80,9%	83,3%	85,4%	78%	70,3%	72,5%
Rendement sur Pt	33,7%	27,3%	14,1%	0%	14,4%	0%
Conditions de mesures	Couvert	Beau et sec	Beau	Beau et sec	Beau et sec	Beau

Historique des taux de charges :



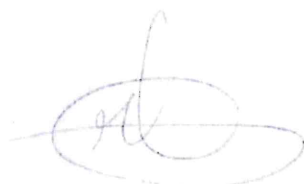
Historique des rendements épuratoires :



COMPTEURS

	Index visite	Fonctionnement durant les 24 heures du bilan
Réservoir de chasse Compteur de bâchée	3540	11 bâchées

**LE TECHNICIEN RESPONSABLE
DE L'INTERVENTION**



Teddy ROLETTO

**LE RESPONSABLE DE SERVICE
LE : 31/01/2025.**



Jérôme GALINIER

ANNEXE 1

**Station d'épuration de :
ST LIEUX LES LAVAU/Bourg**

RESULTATS D'ANALYSES DU LABORATOIRE

WWW.TARN.FR

DEPARTEMENT DU TARN – 81013 ALBI CEDEX 9 - TEL : 05.63.45.64.64 – Mail : president@tarn.fr
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président et le Conseil d'administration

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE

A G E D I



Site du Tarn
32, rue Gustave Eiffel
CS 23150 81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 47 57 75 Mail : laboratoire81@public-labos.fr

Secteur: HYDROLOGIE
courriel : hydrologie81@public-labos.fr

DEPARTEMENT DU TARN SATESE
LICES GEORGES POMPIDOU

81000 ALBI

Client : 17 863
Nom : MAIRIE SAINT LIEUX LES LAVAUR
Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR

ANALYSES EAUX RESIDUAIRES ENTREE STEP

DOSSIER : 241204 010607 01 N° Travail : 412355
Réceptionné le : 04/12/2024 à 11:28 validé le : 17/12/24 par : MOUNA NEBEL
Site : STEP ST LIEUX LES LAVAURS Bourg - 0581261V001 Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR
Point de prélèvement : *ENTREE*

Préleveur : <i>ROLETTO TEDDY</i>	Prélèvement du : <i>04/12/2024</i> Heure de Prélèvement : <i>11:00</i> <i>1</i>
----------------------------------	---

Remarques : Néant

L'échantillon a été broyé pour doser : DBO - DCO - Phosphore - Azote Kjeldahl

RAPPORT D'ESSAI DU 17/12/2024 09:51:38

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
Traitement de l'échantillon					
Minéralisation acide HNO3 (METAUX sauf Argent et Silice)				Méthode interne PT-CHH-000-MINE	05/12/24
Analyse physico-chimique					
EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE					
pH	7.6	UI		NF EN ISO 10523	04/12/24
Température de mesure du pH	18.0	°C		Méthode interne PT-CHB-000-TEMP	04/12/24
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Azote Kjeldahl	97.2	mg(N)/L		NF EN 25663	10/12/24
Ammonium	87.1	mg(NH4)/L		NF T90-015:1	09/12/24
Ammonium exprimé en N	67.6	mg(N)/L		calculé	09/12/24
Rapport NNH4/NNTK	0.7		<=1	calculé	09/12/24
Phosphore	9.26	mg(P)/L		NF EN ISO 11885	09/12/24
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Demande biochimique en oxygène en 5 jours	200	mg(O2)/L		NF EN ISO 5815-1	06/12/24
Demande chimique en oxygène	683	mg(O2)/L		NF T90-101	04/12/24
Matières en suspension	190	mg/L		NF EN 872	04/12/24

☐ - paramètre accrédité (ec) - en cours d'analyse NM - non mesuré

Commentaires :

La filtration des MES a été réalisée sur filtre en fibre de verre de marque Whatman dans les 4 heures.
Dosage en ICP (NF EN ISO 11885) : filtration après minéralisation.
La DBO a été réalisée après congélation après 5 jours d'incubation avec suppression de la nitrification. L'analyse a été réalisée sur 1 réplicat et 3 dilutions.



Site du Tarn
32, rue Gustave Eiffel
CS 23150 81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 47 57 75 Mail : laboratoire81@public-labos.fr

DOSSIER : 241204 010607 01
Réceptionné le : 04/12/2024 à 11:28

N° Travail : 412355

RAPPORT D'ESSAI DU 17/12/2024 09:51:38

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
------------	-----------	--------	----------	----------	--------------

en italique : Informations fournies par le client. Le Laboratoire s'exonère de la responsabilité concernant ces informations.

L'accréditation par le Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation, repérés par la marque

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse, tels qu'ils ont été reçus. Les incertitudes de mesures sont disponibles au laboratoire pour les paramètres accrédités. Les décisions de conformité des analyses ne prennent pas en compte les incertitudes de mesure.

Mouna NEBEL
Technicienne chimie
Nicolas BOISSIERE
Technicien chimie

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Il comporte 2 pages et 0 annexe(s).



Site du Tarn
32, rue Gustave Eiffel
CS 23150 81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 47 57 75 Mail : laboratoire81@public-labos.fr

Secteur: HYDROLOGIE
courriel : hydrologie81@public-labos.fr

DEPARTEMENT DU TARN SATESE
LICES GEORGES POMPIDOU

81000 ALBI

Client : 17 863
Nom : MAIRIE SAINT LIEUX LES LAVAUR
Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR

ANALYSES EAUX RESIDUAIRES SORTIE STEP

DOSSIER : 241204 010607 02 N° Travail : 412356
Réceptionné le : 04/12/2024 à 11:28 validé le : 17/12/24 par : NICOLAS BOISSIERE
Site : STEP ST LIEUX LES LAVAURS Bourg - 0581261V001 Commune : SAINT LIEUX LES LAVAUR
Point de prélèvement : SORTIE

Préleveur : ROLETTEDDY	Prélèvement du : 04/12/2024 Heure de Prélèvement : 11:00 1
------------------------	--

Remarques : Néant

RAPPORT D'ESSAI DU 17/12/2024 11:58:15

Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse
Traitement de l'échantillon					
Minéralisation acide HNO ₃ (METAUX sauf Argent et Silice)				Méthode interne PT-CHH-000-MINE	05/12/24
Analyse physico-chimique					
EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE					
pH	6.7	UI		NF EN ISO 10523	04/12/24
Température de mesure du pH	18.3	°C		Méthode interne PT-CHB-000-TEMP	04/12/24
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Azote Kjeldahl	28.9	mg(N)/L		NF EN 25663	10/12/24
Ammonium	33.9	mg(NH ₄)/L		NF T90-015.1	09/12/24
Ammonium exprimé en N	26.3	mg(N)/L		calculé	09/12/24
Rapport NNH ₄ /NNTK	0.91		<= 1	calculé	17/12/24
Nitrites	2.11	mg(NO ₂)/L		NF EN ISO 10304:1	04/12/24
Nitrites exprimés en N	0.64	mg(N)/L		calculé	04/12/24
Nitrates	132	mg(NO ₃)/L		NF EN ISO 10304:1	04/12/24
Nitrates exprimés en N	30	mg(N)/L		calculé	04/12/24
Phosphore	10.7	mg(P)/L		NF EN ISO 11885	09/12/24
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Demande biochimique en oxygène en 5 jours	11	mg(O ₂)/L		NF EN ISO 5815-1	06/12/24
Demande chimique en oxygène	88	mg(O ₂)/L		ISO 15705	05/12/24
Matières en suspension	25	mg/L		NF EN 872	04/12/24

☐ = paramètre accrédité (ec) = en cours d'analyse NM = non mesuré

Commentaires :

La filtration des MES a été réalisée sur filtre en fibre de verre de marque Whatman dans les 4 heures.
Dosage en ICP (NF EN ISO 11885) : filtration après minéralisation.
La DBO a été réalisée après congélation après 5 jours d'incubation avec suppression de la nitrification. L'analyse a été réalisée sur 1 réplicat et 3 dilutions.



Site du Tarn
32, rue Gustave Eiffel
CS 23150 81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 47 57 75 Mail : laboratoire81@public-labos.fr

DOSSIER : 241204 010607 02
Réceptionné le : 04/12/2024 à 11:28

N° Travail : 412356

RAPPORT D'ESSAI DU 17/12/2024 11:58:15					
Paramètres	Résultats	Unités	Critères	Méthodes	Date analyse

en Italique : Informations fournies par le client. Le Laboratoire s'exonère de la responsabilité concernant ces informations.

L'accréditation par le Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation, repérés par la marque

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse, tels qu'ils ont été reçus. Les incertitudes de mesures sont disponibles au laboratoire pour les paramètres accrédités. Les décisions de conformité des analyses ne prennent pas en compte les incertitudes de mesure.

Nicolas BOISSIERE
Technicien chimie

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Il comporte 2 pages et 0 annexe(s).

ANNEXE 2

**Station d'épuration de :
ST LIEUX LES LAVAU/Bourg**

LEXIQUE

WWW.TARN.FR

DEPARTEMENT DU TARN – 81013 ALBI CEDEX 9 - TEL : 05.63.45.64.64 – Mail : president@tarn.fr
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil départemental

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE

A G E D I

L'équivalent-habitant (EH ou e.h. ou Eq. Hab.)	Il s'agit d'une estimation de la quantité de pollution rejetée par un usager domestique. Ce terme est principalement utilisé en matière de traitement d'eaux usées. Selon l'article 2 de la directive " eaux résiduaires urbaines " du 21/05/1991, l'équivalent-habitant est la " charge organique biodégradable ayant une demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO₅) de 60 grammes d'oxygène par jour ". Cette valeur théorique permet d'exprimer dans une unité commune des types de rejets très divers (domestiques, industriels, agricoles). Si le paramètre retenu pour exprimer l'équivalent-habitant est la DBO₅, d'autres unités peuvent aussi exprimer une quantité de pollution : DCO, MES, MA, MP, etc.
La demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO₅) unité de mesure : mg/l	La demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO₅) exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder naturellement les matières organiques biodégradables, dissoutes ou en suspension dans l'eau, en cinq jours. Il s'agit donc d'une consommation potentielle d'oxygène par voie biochimique (par les micro-organismes aérobies et par les réactions d'oxydo-réduction spontanées). Ce paramètre constitue un bon indicateur de la teneur en matières organiques biodégradables d'une eau (toute matière organique biodégradable polluante entraîne une consommation d'oxygène au cours des procédés d'autoépuration). Elle permet d'évaluer la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée des eaux usées.
La Demande Chimique en Oxygène (DCO) unité de mesure : mg/l	La Demande Chimique en Oxygène (DCO) est la consommation en oxygène par des oxydants chimiques forts pour dégrader les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées. Elle est plus élevée que la DBO₅ (oxydation complète) et par comparaison relative avec ce paramètre, elle permet d'évaluer la biodégradabilité d'un effluent.
Les matières en suspension (MES) unité de mesure : mg/l	Les matières en suspension (MES) est le terme employé pour désigner l'ensemble des matières insolubles présentes dans un liquide (particules filtrables, décantables ou centrifugeables).
Les matières azotées dans l'eau : MA NGL, NTK, N organique, NH ₄ , NO ₂ , NO ₃ . Unité de mesure : mg/l	Ces matières contiennent toutes un atome d'azote 'N' et peuvent se rencontrer dans l'eau sous forme : réduite : l'azote ammoniacal ou ammonium N-NH₄ ou NH₄, l'azote organique (urée, acides aminés, protéines). L'ensemble de ces formes azotées est appelé azote total Kjeldahl (NTK), oxydée (azote nitreux ou nitrites : N-NO₂ ou NO₂, et azote nitrique ou nitrates : N-NO₃ ou NO₃). La quantité globale d'azote dans l'eau, comprenant toutes ces formes azotées est l'azote global (NGL). NTK = N organique + N-NH₄ NGL = NTK + N-NO₂ + N-NO₃ NGL = N organique + N-NH₄ + N-NO₂ + N-NO₃
Les matières phosphorées dans l'eau : MP Ptot ou Pt, PO ₄ , P ₂ O ₅ Unité de mesure : mg/l	Le phosphore provient des lessives, des rejets domestiques, de l'érosion des sols. Il est faiblement soluble. Il est donc présent dans l'eau associé aux matières en suspension sous forme organique, ou dissous dans l'eau et assimilable par les végétaux sous forme minérale oxydée (les phosphates : PO₄, P₂O₅). La mesure du phosphore total (Ptot ou Pt) comprend toutes les formes du phosphore. Ptot = P organique + phosphates.
Le potentiel d'hydrogène (pH) Unité : unité pH	Indice de 0 à 14 permettant de mesurer la forme l'activité chimique de l'ion hydrogène dans une solution (H₃O⁺). C'est un indicateur de l'acidité (pH inférieur à 7), de l'alcalinité (pH supérieur à 7), ou de la neutralité (pH égal à 7), d'une solution.
La conductivité Unité de mesure : micro-Siemens par cm (µS/cm)	La conductivité électrique de l'eau est son aptitude à permettre le passage du courant électrique. Les liquides les plus conducteurs sont les solutions d'électrolytes (ayant des ions en solution). La valeur de la conductivité dépend de la nature des ions présents dans la solution et de leurs concentrations.

WWW.TARN.FR

DEPARTEMENT DU TARN – 81013 ALBI CEDEX 9
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de réception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_32_2025-DE
A G E D I